



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur »

Type d'opportunité : Prolongation d'enquête existante (panel)

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Le panel de bacheliers 2014 fait suite à trois précédents panels de bacheliers qui avaient été initiés en 1996, 2002 et 2008 par le ministère de l'Éducation nationale.

Les deux premiers se situaient dans la prolongation de panels d'élèves à l'entrée en sixième en 1989 et 1995 et parvenus respectivement au baccalauréat entre 1996 et 1999, et entre 2002 et 2005, selon la durée des parcours effectués dans l'enseignement secondaire. Le panel 2008 était, quant à lui, directement constitué au niveau du baccalauréat.

Le panel bacheliers 2014 fait partie du dispositif de l'Insee « Entrée dans la vie adulte » (EVA) et s'articule avec le panel d'élèves de la Depp entrés en 6ème en 2007. Il est complémentaire aux enquêtes du dispositif relatif au Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE).

Les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative). En particulier, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi ESR) promulguée en juillet 2013 contient un certain nombre de dispositions sur l'orientation et sur la fluidification des parcours, dimensions sur lesquelles le panel des bacheliers fournit des éléments très précieux.

Les résultats servent également à alimenter la collecte commune Unesco-Ocde-Eurostat sur les taux de diplômés par programme d'études, qui fait l'objet d'un règlement européen.

Grâce à ces cohortes la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme peut être évaluée notamment en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation suivie.

L'objectif du panel est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (comme l'origine sociale, le parcours scolaire antérieur) susceptibles d'influer sur ces parcours. Elle permet aussi de recueillir des informations plus qualitatives et complémentaires à celles recueillies dans le dispositif SISE – Système d'information du suivi des étudiants (difficultés rencontrées, stages, séjour à l'étranger, etc.).

Le questionnaire de l'enquête couvre plusieurs thèmes comme : l'orientation après le baccalauréat, les résultats et les diplômes obtenus, la situation en matière de poursuite d'études, le degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, les conditions de vie, les projets universitaires et professionnels, les stages et séjours à l'étranger réalisés au cours des études, les activités en dehors des études, la date et les raisons de la sortie de l'enseignement supérieur, la situation au regard de l'emploi.

Le panel est construit de façon à être d'une part, représentatif des bacheliers 2014 et d'autre part, exhaustif sur les élèves du panel Depp (élèves entrés en sixième en 2007) qui font des études dans l'enseignement supérieur.

La collecte est réalisée annuellement de mars à juillet auprès d'environ 23 000 élèves. La collecte multimode est menée par un prestataire. Les quatre premières collectes ont utilisé les modes de collecte dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées. A partir de la cinquième interrogation, la collecte papier a été abandonnée. Le questionnaire dure en moyenne 15 minutes. L'enquête 2022 sera la dernière interrogation.

Le comité de pilotage du dispositif global comprend des représentants du CNRS / Centre Quételet (Comité des données), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), du Sies, de l'Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité, Département des méthodes statistiques, Pôle diplômes, Département des applications et des projets).

Chaque année, un comité de concertation du questionnaire se réunit pour discuter d'éventuelles évolutions. Il comprend des représentants du Sies, de l'Insee en charge de l'enquête EVA, de la Depp, du Céreq, de la Dares, de la Drees, d'Erasmus+ et de l'Observatoire National de la Vie Etudiante.

Les premières publications sont prévues en janvier 2023.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2021 et 2022.